

N I V E A U 3 · C A P · D i p l ô m e d ' É t a t

CAP Agent de Sécurité

Diplôme d'État délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

CERTIFICATION VISÉE

IDENTIFICATION OFFICIELLE DE LA CERTIFICATION	
Intitulé exact CAP – Agent de sécurité	Code RNCP RNCP 38226
Certificateur Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse	Enregistrement RNCP 08/11/2023 (France Compétences)
Échéance 31/08/2027	Dernière délivrance 31/08/2029
Code NSF 344 (Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance)	Fiche officielle francecompetences.fr/recherche/rncp/38226/

SECTION 1

Présentation et objectifs de la formation

Le titulaire du CAP Agent de Sécurité exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive. Il assure la sécurité dans les domaines suivants : protection des personnes, secours à personnes, surveillance et protection des biens, protection de l'environnement. Il accomplit ses missions dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services de sécurité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables à la sécurité privée.

Compétences professionnelles visées

- Prévenir et dissuader les actes de malveillance et de négligence
- Assurer la sécurité des personnes et des biens et porter secours (PSE 1 · SST)
- Prévenir et lutter contre l'incendie — certification SSIAP 1 (ERP-1 / IGH-1)
- Accueillir, informer et dialoguer avec le public pour faire respecter règles et consignes

SECTION 2

Blocs de compétences — Validation possible par blocs

Le diplôme est organisé en blocs de compétences. Chaque bloc peut être validé indépendamment, conformément à l'article L. 6113-1 du Code du travail.

CODE	INTITULÉ DU BLOC DE COMPÉTENCES	ÉVALUATION
BC01	Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence	Épreuve EP1 · CCF · coef. 9 (dont 1 PSE)
BC02	Sécurité des personnes et des biens	Épreuve EP2 · CCF · coef. 4
BC03	Sécurité incendie	Épreuve EP3 · CCF · coef. 4
CO	Chef d'œuvre (transversal — projet professionnel concret)	Oral devant jury · coef. 1
BC04	Français et Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique	Épreuve EG1 · CCF · écrit et oral · coef. 3
BC05	Mathématiques et sciences physiques et chimiques	Épreuve EG2 · CCF · écrit · coef. 2
BC06	Éducation physique et sportive	Épreuve EG3 · CCF · coef. 1
BC07	Prévention-Santé-Environnement (PSE)	Intégrée à l'épreuve EP1 · coef. 1
BC08	Mobilité (bloc facultatif)	Ponctuel oral · seuls les points > 10/20 comptent
BC09	Langue vivante (bloc facultatif)	Ponctuelle orale 20 min · seuls les points > 10/20 comptent

Objectifs de compétences à atteindre par bloc professionnel

Compétences visées par bloc, conformes au référentiel de certification du CAP Agent de Sécurité (arrêté du 21 avril 2010 — RNCP 38226). La validation de chaque bloc atteste de la maîtrise des compétences énoncées ci-dessous.

BC01 · Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence

Épreuve EP1 · CCF · coef. 9 (dont 1 pour la PSE) — prise en compte du poste, mise en œuvre des missions et communication professionnelle.

Prise en compte du poste de travail et des missions afférentes

- S'approprier l'information relative à la sécurité (circuits de ronde, cartographie, consignes, plan d'intervention et de prévention)
- S'approprier les dispositifs de surveillance et les systèmes de sécurité
- S'approprier la culture de l'entreprise, l'emploi des matériels et les moyens d'accès (clés, codes, badges)
- Analyser les supports d'information
- Se rendre sur un ou des points identifiés
- Identifier les partenaires

Mise en œuvre des missions afférentes au poste de travail

- Filtrer les entrées et sorties (personnes, véhicules, bagages, courriers, colis)
- Enregistrer les flux entrants et sortants
- Remettre et/ou récupérer des objets et documents
- Gérer les moyens d'accès
- Observer et repérer des comportements suspects et des situations génératrices de risques
- Appliquer la consigne appropriée en cas de besoin
- Vérifier et contrôler
- Prévenir et détecter les transgressions aux consignes ou aux règlements de l'entreprise
- Analyser, interpréter les images vidéo et alerter si nécessaire
- Gérer les alarmes
- Alerter et/ou intervenir
- Traiter une anomalie
- Préserver les traces et indices

Communication professionnelle

- Adopter une tenue, un comportement et une attitude conformes aux missions et adapter son discours à l'interlocuteur
- Recueillir et exploiter de l'information
- Enregistrer des informations statistiques
- Informer, renseigner, orienter et/ou accompagner le visiteur
- Diriger les appels téléphoniques
- Transmettre des messages
- Rendre compte oralement et/ou par écrit (compte rendu, main courante, rapport)
- Appliquer les principes de médiation
- Prévenir et signaler les situations génératrices de risques

BC02 · Sécurité des personnes et des biens

Épreuve EP2 · CCF · coef. 4 — compétences conformes à la certification PSE 1 (Premiers Secours en Équipe niveau 1).

Protection et secours à personnes

- Repérer et signaler les situations matérielles génératrices de risques
- Prévenir les risques (observer une situation, identifier un objet à risque, repérer les situations à risque)
- Prendre les dispositions adaptées pour supprimer ou limiter le risque
- Mettre en place un périmètre de sécurité
- Intervenir à la suite d'un incident et prendre les mesures conservatoires
- Intervenir : mettre en œuvre les gestes et techniques conformes à la certification PSE 1

BC03 · Sécurité incendie

Épreuve EP3 · CCF · coef. 4 — compétences conformes à la certification SSIAP 1 (ERP-1 / IGH-1).

Sécurité incendie

- Repérer et signaler les situations génératrices de risques incendie

- Prévenir les risques incendie (informer et sensibiliser, vérifier la signalétique et les moyens de première intervention, contrôler l'accès aux issues de secours)
- Intervenir : mettre en œuvre les gestes et techniques conformes à la certification SSIAP 1
- Mettre en place un périmètre de sécurité incendie

Blocs d'enseignement général et transversaux

- BC04 — Français et Histoire-Géographie · Enseignement Moral et Civique (épreuve EG1 · CCF · coef. 3) : lecture et analyse de documents, organisation et argumentation des informations, expression écrite et orale.
- BC05 — Mathématiques et Sciences physiques et chimiques (épreuve EG2 · CCF · coef. 2) : résolution de problèmes, mise en œuvre de protocoles expérimentaux et exploitation des résultats.
- BC06 — Éducation physique et sportive (épreuve EG3 · CCF · coef. 1).
- BC07 — Prévention-Santé-Environnement (intégrée à l'épreuve EP1 · coef. 1) : démarche de prévention des risques professionnels et de santé.
- Chef-d'œuvre (oral devant jury · coef. 1) : projet professionnel concret réalisé tout au long de la formation, valorisant les compétences acquises.
- Blocs facultatifs : BC08 Mobilité et BC09 Langue vivante (ponctuel oral · seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte).

Source : référentiel de certification du CAP Agent de Sécurité (annexe II de l'arrêté du 21 avril 2010), fiche France Compétences RNCP 38226.

Validation par blocs de compétences

Cette certification est organisée en blocs de compétences conformément au référentiel publié par France Compétences.

Les candidats ayant déjà obtenu un ou plusieurs blocs de compétences peuvent, sous réserve des dispositions prévues par le certificateur, être dispensés des évaluations correspondantes.

Le bénéfice des blocs de compétences acquis est conservé conformément à la réglementation applicable à la certification visée.

Le détail des blocs de compétences est consultable sur la fiche RNCP de la certification sur le site de France Compétences.

SECTION 3

Publics et prérequis

Public concerné

- Jeunes à partir de 16 ans (15 ans révolus possible si l'âge est atteint entre la rentrée scolaire et le 31/12 et fin de 3^e validée)
- Jusqu'à 29 ans révolus en contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Tout public en reconversion professionnelle dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Prérequis exigés

- Être issu(e) d'une classe de 3^e validée et/ou titulaire du Brevet des Collèges
- Test de positionnement et entretien de motivation organisés par AXIS F.O.I. · Autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS et conditions d'honorabilité (casier judiciaire compatible) exigées pour l'accès aux métiers de la sécurité privée



Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

AXIS F.O.I. s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Les sites de formation sont conformes à la réglementation ERP. Un référent handicap est désigné et joignable pour étudier les adaptations nécessaires (aménagement du parcours, des supports, des modalités d'évaluation, mobilisation du réseau Agefiph 974 / Cap emploi 974 / MDPH 974 / Ressource Handicap Formation).

Le rôle de référent handicap fait l'objet d'une lettre de mission formalisée (réf. interne LM-RH-001) précisant les missions, le temps dédié et les objectifs annuels.

Référente handicap : Mme Cyndi SOMARIA — 06 13 98 23 91 — contactaxisfoi@gmail.com

SECTION 4

Modalités et délais d'accès

Procédure d'inscription

1 Prise de contact	2 Étude dossier & entretien (5j ouvrés)	3 Aide recherche entreprise	4 Signature contrat	5 Intégration en formation
------------------------------	---	---------------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------

Pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, AXIS F.O.I procède en amont à la vérification de la cohérence entre les missions confiées par l'entreprise d'accueil et le référentiel d'activités et de compétences de la certification visée (RNCP38226). Cette analyse partagée avec l'entreprise est tracée dans la fiche de recueil des besoins entreprise (F-BE-01) et la synthèse d'analyse des besoins (FS-001).

Délai moyen entre la demande et le début de la prestation : de quelques jours à 15 jours après validation du dossier complet

Calendrier prévisionnel

CALENDRIER PRÉVISIONNEL	
Retournée prochaine session	Juillet 2026
Fin du cycle de formation	juin 2028 (parcours 2 ans) ou juin 2027 (parcours 1 an)
Épreuves certifiantes	épreuves ponctuelles nationales — Académie de La Réunion
Date limite recommandée pour le dossier	31 août 2026

SECTION 5

Durée, rythme et organisation

 840h En centre de formation	 2 ans Présentiel · Saint-Denis	 100% Alternance
--	---	--

Rythme d'alternance : 1 jour par semaine et une semaine complète environ tous les 2 mois, le reste du temps en entreprise.

Statuts d'accueil : apprenti(e) ou salarié(e) en contrat de professionnalisation

Un parcours en 1 an (420 heures) est accessible aux titulaires d'un diplôme de niveau 3 minimum, ou d'une 1^{re}/Terminale/Bac ou supérieur (durée adaptée après positionnement préalable).

SECTION 6

Contenu et méthodes pédagogiques

La formation s'articule autour des 3 blocs d'enseignements professionnels (BC01-BC03), du chef-d'œuvre transversal et des 4 blocs d'enseignements généraux (BC04-BC07) et des 2 blocs facultatifs (BC08-BC09), conformément au référentiel officiel RNCP 38226. L'apprenti réalise un chef-d'œuvre tout au long de la formation, valorisant les compétences professionnelles acquises.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Cours magistraux et apports théoriques structurés
- Études de cas réels issus de sites professionnels réunionnais (ERP, sites tertiaires et industriels)
- Mises en situation professionnelles, jeux de rôle, simulations d'intervention et de surveillance
- Travaux dirigés en sous-groupes et chef-d'œuvre transversal
- Visites pédagogiques sur sites professionnels et postes de sécurité
- Ressources numériques mises à disposition via plateforme dédiée
- Suivi individualisé par un référent pédagogique tout au long du parcours

SECTION 7

Moyens techniques et pédagogiques

AXIS F.O.I met à disposition de chaque apprenant l'ensemble des moyens techniques, humains et pédagogiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de la formation, conformément aux exigences Qualiopi (indicateurs 19 et 20).

Locaux et environnement de formation

- Salles de cours équipées (tables, chaises, tableau blanc, écran connecté)
- Salle de cours avec postes individuels et connexion internet haut débit
- Espace polyvalent reconfigurable pour ateliers, mises en situation et jeux de rôle
- Salle de pause et espace de convivialité dédié aux apprenants
- Locaux conformes aux normes d'accessibilité PSH (Personnes en Situation de Handicap)
- Conformité ERP : sécurité incendie, évacuation, premiers secours

Équipements pédagogiques et matériel

- Tableaux blancs interactifs (TBI) ou paperboards
- Ordinateurs équipés de la suite bureautique (traitement de texte, tableur, présentation)
- Matériel de sécurité incendie : extincteurs de formation, RIA, SSI pédagogique
- Matériel professionnel : main courante, talkies-walkies, contrôle d'accès, mannequins et défibrillateur de formation (secourisme)

Ressources numériques et documentaires

- Liens PADLET ,
- Espace numérique de travail (ENT) pour le suivi individualisé apprenant / formateur / entreprise
- Logiciels professionnels : main courante électronique, supervision vidéo, gestion des accès

Encadrement pédagogique et humain

- Équipe pédagogique composée de formateurs qualifiés et expérimentés dans le secteur de la sécurité privée et de la sécurité incendie
- Référent pédagogique dédié assurant le suivi individualisé de chaque apprenant
- Référent handicap pour l'accompagnement des apprenants en situation de handicap
- Référent entreprise assurant le lien avec les maîtres d'apprentissage et tuteurs
- Coordinatrice de formation pour le pilotage du parcours et la gestion administrative

Supports remis à l'apprenant

- Livret d'accueil et règlement intérieur dès l'entrée en formation
- Programme détaillé, calendrier de la formation et planning des évaluations
- Livret de l'apprenti(e) pour le suivi du parcours et la liaison CFA / entreprise
- Supports de cours numériques et imprimés pour chaque module enseigné
- Fiches méthodologiques, grilles d'auto-évaluation et fiches d'entraînement aux épreuves

SECTION 8

Modalités d'évaluation

ÉVALUATION CONTINUE	ÉVALUATION FINALE
■ Test de positionnement à l'entrée en formation ■ Évaluations formatives à chaque séquence pédagogique ■ Examens blancs en conditions réelles (au moins 2 par année) ■ Évaluations en milieu professionnel via le livret d'apprentissage ■ Bulletins de notes semestriels avec coefficients	Le candidat prépare le CAP Agent de Sécurité. Les épreuves se déroulent principalement en CCF (Contrôle en Cours de Formation) selon le calendrier de l'Académie de La Réunion, complétées par les épreuves ponctuelles nationales pour certaines unités. La certification est délivrée par capitalisation de l'ensemble des unités/blocs de compétences. Possibilité de conservation des notes pendant 5 ans en cas de non-obtention. <i>Aménagements possibles pour les candidats en situation de handicap, sur demande auprès du référent handicap et de l'autorité académique.</i>

SECTION 9

Résultats, débouchés et poursuites de parcours

Taux de réussite à l'examen

INDICATEURS DE RÉSULTATS — PROMOTION EN COURS

AXIS F.O.I est un nouveau CFA. La première promotion CAP AS étant en cours, les premiers résultats consolidés (taux de présentation à l'examen, taux d'obtention) seront publiés à partir de 2027, selon le calendrier des sessions de certification. Références nationales : InserJeunes (inserjeunes.education.gouv.fr) — fiche RNCP 38226 (francecompetences.fr) — art. L. 6111-8 du Code du travail.

TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATIONS PRÉPARÉES :

Session	Nombre de stagiaires	Taux de réussite à l'examen	Taux de rupture des contrats d'apprentissage	Taux d'insertion dans l'emploi	Taux d'insertion dans le métier visé	Taux d'insertion poursuite d'études	Taux de satisfaction des alternants en fin de cycle	Valeur ajoutée de l'établissement

Débouchés professionnels

Débouchés immédiats

- ▶ Agent(e) de sécurité / agent(e) de prévention en entreprise ou site tertiaire
- ▶ Agent(e) de sécurité incendie SSIAP 1 (ERP / IGH)
- ▶ Agent(e) de surveillance et de gardiennage
- ▶ Agent(e) de sécurité événementiel
- ▶ Rondier(ère)-intervenant(e)

Évolutions avec expérience

- ▶ Chef(fe) d'équipe sécurité · SSIAP 2
- ▶ Agent(e) de télésurveillance ou de vidéoprotection
- ▶ Transport de fonds · protection physique des personnes
- ▶ Surveillance aéroportuaire · équipes cynophiles
- ▶ Vers le BAC PRO Métiers de la Sécurité puis le BTS MOS

Taux d'insertion (national, fiche RNCP 38226) : taux d'insertion dans l'emploi et dans le métier visé consultables sur la fiche France Compétences — date de consultation à indiquer.

Passerelles, équivalences et poursuites de parcours

Au sein de l'offre AXIS F.O.I, le CAP AS s'inscrit comme point d'entrée d'un parcours progressif :

NIVEAU 3 · VOUS ÊTES ICI CAP AS	NIVEAU 4 BAC PRO Métiers de la Sécurité	NIVEAU 5 BTS MOS
---	---	----------------------------

Passerelles sortantes et VAE

En cas de non-validation totale du diplôme, les blocs validés (BC01 à BC09) sont conservés (conservation des notes pendant 5 ans) et peuvent être valorisés pour représenter le CAP AS ultérieurement, préparer un titre professionnel de niveau 3 du secteur de la sécurité (TP Agent de sûreté et de sécurité privée, etc.), ou valoriser les compétences auprès d'un employeur. Le CAP AS est également accessible par la VAE pour les candidats justifiant d'au moins un an d'expérience professionnelle en lien avec le référentiel.

Poursuites d'études après le CAP AS

- Bac Professionnel Métiers de la Sécurité
- Brevet Professionnel Agent Technique de Prévention et de Sécurité (BP ATPS)
- Qualifications SSIAP 2 / SSIAP 3 — sécurité incendie
- Insertion professionnelle directe sur les postes cibles

SECTION 10

Tarifs et modalités de financement

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation

Le coût pédagogique est pris en charge par l'OPCO compétent dont dépend l'entreprise, selon le NPEC (Niveau de Prise en Charge) fixé par France Compétences pour le CAP AS – RNCP 38226, modulé par la branche professionnelle de l'employeur (code IDCC).

NPEC exact applicable : consultable sur francecompetences.fr/referentiels-et-bases-de-donnees/ ou auprès de l'OPCO concerné

Autres dispositifs

CPF, Plan de Développement des Compétences, financement personnel, Pro-A, transitions professionnelles : tarif sur devis personnalisé après étude du dossier — nous consulter.

Reste à charge

✓ **Apprenant** : aucun reste à charge en contrat d'apprentissage / professionnalisation, sous réserve d'acceptation OPCO.

⚠ **Entreprise** : reste à charge éventuel uniquement si le coût pédagogique annuel dépasse le NPEC validé par la branche (art. L. 6332-14 Code du travail).

SECTION 11

Contact AXIS F.O.I

CENTRE DE FORMATION	IDENTIFIANTS LÉGAUX
AXIS F.O.I — exploité par la SARL CYNDI SOMARIA 43 rue Roland Garros, 97400 Saint-Denis, La Réunion ☎ 06 13 98 23 91 / 06 92 77 57 05 ✉ contactaxisfoi@gmail.com Référente pédagogique & handicap : Mme Cyndi SOMARIA, Gérante	N° SIRET : 912 473 105 00019 <i>RCS Saint-Denis</i> N° déclaration d'activité : 04973500597 Code NAF : 8559A Référent qualité : David CURVEUR , Cyndi SOMARIA